

Evelyne Gayme

Historienne - professeur agrégée d'histoire-géographie
Lycée Berlioz – Vincennes

Université Paris X Nanterre; université Paris I Panthéon-Sorbonne; Sciences Po Paris

« Le retour des prisonniers de guerre français en 1945 »

Séminaire « Sorties de guerre des deux conflits mondiaux »,
Centre d'histoire de Sciences Po Paris, 2006

Certains codes de conduite ont été transcrits dans des accords internationaux au 19^e siècle puis peu à peu améliorés et fixés dans la convention de Genève pour protéger les prisonniers de leurs geôliers. Français et Allemands lors des deux dernières guerres mondiales s'y sont référés tout en les contournant pour des raisons stratégiques. En particulier, le déficit de main d'œuvre engendré par une mobilisation massive des hommes, a conduit les adversaires à utiliser largement ces soldats sans armes tandis que, pour le gouvernement de Vichy, la défense de ses 2 millions de captifs était devenue un des axes de sa justification et de sa communication en direction de la population française; l'auteur montre que la politique correspondante s'est révélée inefficace. Le III^e Reich a utilisé très largement cette main d'œuvre captive à des fins stratégiques tout en respectant à la marge la convention de Genève pour les ressortissants des seuls pays signataires. Depuis la dernière guerre mondiale, les guerres subversives, dont un seul des belligérants était signataire de cette convention, ont occasionné l'abandon souvent systématique de l'application de cette dernière, comme en Indochine ou en Afghanistan.